

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## ***Compte-Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 12 décembre 2022.***

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 5 décembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE,

Mm J.F. LALY, A. LEJOSNE, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, Ch. DAMBRINE, F. FOURNIER.

Mmes E. DROMART, N. LEBRUN et M. B. HIEZ ont pris part aux délibérés à partir de la délibération n° 2022-147.

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. S. COGNON (jusqu'à la délibération n° 2022-146)

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. T. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,

Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,

M. F. FOURNIER, absent et excisé, a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE.

La séance ouverte, le conseil de communauté a souhaité salué la mémoire de Monsieur MONTUELLE, Fonctionnaire de la DDFIP, tué dans l'exercice de ses fonctions à Bullecourt en assurant de son soutien Monsieur BIANCHIN, Maire de la Commune dans ses instants difficiles.

Le conseil de communauté a approuvé :

à la majorité de 60 voix pour et une voix contre (M. O. HOUPLAIN) - Délibération 2022-146 - DETR Programmation 2023 – Aménagement Cellule Commerciale sur la Commune de Vaulx Vraucourt,

à la majorité de 62voix pour, une voix contre (M. M. FLAHAUT) et deux abstentions (MM. G. BOURY et M. LALISSE) - Délibération 2022-151 - Attribution de fonds de concours aux communes – Répartition 2022.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération 2022-144 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 novembre 2022 et des décisions attachées à la réunion de conseil du 12 décembre 2022.

Délibération 2022-145 - Tornade de BIHUCOURT – Traitement des déchets amiantés – Société DEMOLAF.

Délibération 2022-147 - DETR Programmation 2023 – Aménagement Voie ferrée Achiet le Grand – Bapaume en voie verte.

Délibération 2022-148 - DETR Programmation 2023 – Construction d'un bâtiment pour abriter le relais parent-enfant et l'accueil du jeune enfant à Bapaume.

Délibération 2022-149 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'établissement (Art L 1612-1 du CGCT) – Budget Principal.

Délibération 2022-150 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'établissement (Art L 1612-1 du CGCT) – Budget Annexe Développement Economique.

Délibération 2022-152 - Service Développement Economique – Octroi d'une subvention au profit de l'Union des Commerçants et Artisans de Bapaume (UCAB) à l'occasion de l'opération « Vitrine de Noël 2022 ».

Délibération 2022-153 - Service Développement Economique – Prise en charge de l'accompagnement BOOSTER des artisans et commerçants dans le cadre de la convention signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France. EURL Belle ATTITUDE.

Délibération 2022-154 - Service Développement Economique – Prise en charge de l'accompagnement BOOSTER des artisans et commerçants dans le cadre de la convention signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France. Ent. Philippe BENOÎT.

Délibération 2022-155 - Contrat Territorial de Développement Canal Seine Nord Europe – Approbation du plan de financement de trois fiches actions labellisées par le comité des financeurs.

Délibération 2022-156 - Patrimoine - Marché d'exploitation des installations techniques et thermiques des bâtiments de la Communauté de Communes du Sud-Artois – Avenant n° 1 au lot n°2 du marché passé avec la Société IDEX Energies.

Délibération 2022-157 - Marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la salle de sports Escoffier et du dojo à Bapaume – Avenant n° 3 aux marchés de travaux (lot électricité).

Délibération 2022-158 - Voie ferrée Bapaume – Bihucourt – Déclaration de reconnaissance de l'utilité publique du projet d'une voie verte (itinéraire cyclable et piétonnier).

Délibération 2022-159 - Tableau des emplois - Animation – création d'un poste d'animateur permanent et d'un poste d'adjoint d'animation permanent pour les besoins d'encadrement des accueils collectifs de mineurs.

Délibération 2022-160 - Service Insertion – Convention avec les structures d'insertion – Exercice 2023.

Délibération 2022-161 - Service Lecture Publique – Avenant n°1 – lot n°3 – Informatisation du réseau de lecture publique.

Délibération 2022-162 - Service Enfance Jeunesse - Séjours Hiver 2023.

Délibération 2022-163 - Service Enfance Jeunesse - Rémunérations des animateurs vacataires.

Délibération 2022-164 - Convention France Rénov entre l'intercommunalité et la CPIE Villes de l'Artois.

Délibération 2022-165 - Arrêt projet du Règlement Local de Publicité intercommunal du Sud-Artois.

Délibération 2022-166 - Contrat Local de Santé - Appel à projets 2022 – Prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la Conférence des financeurs CD 62.

Délibération 2022-167 - Convention avec l'Association TEKNE – Travail de création artistique et de médiation culturelle – Subvention 2022.

Délibération 2022-168 - Société Publique Locale Office de tourisme - Approbation du rapport d'activité de l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

